

N°2024-01

**Syndicat Mixte du SCOT
« Cubzaguais Nord Gironde »**

**L'an deux mille vingt-quatre
Le 13 février 2024 à 10h00.**

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 033-200078319-20240214-2024_01-DE

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaud, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation le 05 février 2024.

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 8

NOMBRE DE VOTANTS : 9

Délibération n°2024-01 : Installation des Conseillers Syndicaux

Présents :

Christiane BOURSEAU, Jean-Luc DESPERIEZ, Florian DUMAS, José LAGABARRE, Éric HAPPERET, Pierre JOLY, Célia MONSEIGNE, Alain TABONE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie GUINAUDIE à Célia MONSEIGNE.

Absents excusés : Brigitte MISIAK, Alain RENARD, Christophe MARTIAL.

Absents : Roger TARIS, Serge JEANNET, Jean-Paul LABEYRIE.

Secrétaire de Séance : Alain TABONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte du SCOT Cubzaguais Nord Gironde,

Vu les statuts du Syndicat Mixte qui prévoit que Grand Cubzaguais Communauté de Communes est représentée par 9 délégués,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte du SCOT Cubzaguais Nord Gironde,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais n°2020-85 en date du 16 juillet 2020 portant sur la désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCOT du Cubzaguais Nord Gironde,

Considérant le résultat du scrutin municipal du 03 décembre 2023 à Saint-Gervais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais n°2023-200 en date du 20 décembre 2023 portant sur la désignation des délégués communautaires au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Cubzaguais Nord Gironde,

Après que Madame la Présidente ait procédé à l'appel, elle procédera à l'installation du Conseiller Syndical issu du vote du conseil communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes en date du 20 décembre 2023, suite au résultat du scrutin municipal du 03 décembre 2023 de la Commune de Saint-Gervais :

- Titulaire : José LAGABARRE, en remplacement de Patrice GALLIER

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'approuver la nouvelle liste des conseillers syndicaux, cette dernière est composée de la manière suivante :
 - o Christiane BOURSEAU,
 - o Jean-Luc DESPERIEZ,
 - o Florian DUMAS,
 - o Valérie GUINAUDIE,
 - o Éric HAPPERT,
 - o Serge JEANNET,
 - o Pierre JOLY,
 - o Jean-Paul LABEYRIE,
 - o José LAGABARRE
 - o Christophe MARTIAL,
 - o Célia MONSEIGNE,
 - o Brigitte MISIAK,
 - o Alain RENARD,
 - o Alain TABONE,
 - o Roger TARIS.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance,

Alain TABONE



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 14/02/2024.

La Présidente,

Célia MONSEIGNE

